



LE JOURNAL DES OFFICIERS MARINIERS DU NORD-FINISTERE

N° 123 - MARS 2023



☎ 02 98 22 10 15

Mot du président

*Bonjour à toutes et tous. Je laisse le soin à notre ami Jean-Paul de vous donner de ses nouvelles et vous exposer son ressenti sur la situation actuelle. Merci Jean-Paul.
Amitiés Marines. Votre président Denis Le Page*

*Chers officiers mariniers,
chères adhérentes, chers adhérents,*

Billet d'humeur
de Jean-Paul Le Roux

*M'adresser à vous est un privilège qu'un aphasique apprécie...
Tout d'abord, je tiens à vous remercier pour vos messages d'encouragement, se sentir aimé et soutenu est très important.*

La vie continue avec ses joies et ses peines.

Côté peine, nous avons l'embarras du choix : guerre en Ukraine avec tous les risques d'embrasements que cela comporte, réchauffement climatique qui entraîne l'exode des populations, débats sur l'âge de départ à la retraite qui nous montrent la fourberie de nos politiques...

Côté joie, je note l'avancée pour les dossiers « anxiété amiante » après l'indemnisation de nos adhérents, mais cela reste insuffisant. Nous devons faire beaucoup mieux et faire enfin reconnaître le même droit pour tous.

J'ai une pensée toute particulière pour ceux qui sont atteints par la maladie due à l'amiante et qui galèrent pour établir et faire valoir leur pension d'invalidité.

Notre député Didier Le Gac vient d'être nommé Président du groupe d'études « amiante » à l'Assemblée Nationale et nous comptons sur sa diligence pour convaincre les instances.

C'est là un combat qui me tient à coeur. Nous aurions aimé être aidés par les membres de notre Fédération mais la politique de certains ne va pas dans le même sens. On peut alors se demander si la part de cotisation que chaque adhérent reverse annuellement au crédit du siège parisien est justifiée.

Il nous faut réfléchir pour une nouvelle "Association des officiers mariniers de Bretagne" autonome, plus forte et qui donnerait des moyens financiers aux sections pour resserrer les liens qui nous unissent.

Bonne santé à tous.

Jean-Paul Le Roux, Président d'honneur

[Courriel](mailto:aom-nord-finistere@wanadoo.fr)
aom-nord-finistere@wanadoo.fr

[Sites internet](http://aom-29-nord.com)
aom-29-nord.com
et fnom.com

[Facebook](https://www.facebook.com/Aom-29-Nord)
Aom-29-Nord

Permanences de l'AOM29N
au Cercle de la Marine.

Tous les matins
de 10h00 à 12h00

Le Vendredi :
dossiers maladies professionnelles
(prise de rendez-vous conseillée)



L'équipe de la permanence de l'aom 29N vous accueille au cercle de la Base de Défense - 13 rue Yves Collet au 1^{er} étage du lundi au vendredi de 10h à 12h00
Pour les dossiers maladies professionnelles et anxiété amiante, le vendredi matin de préférence sur rdv 02 98 22 10 15 - aom-nord-finistere@wanadoo.fr

Le Conseil d'Administration de l'aom29N se réunira le 25 mars 2023.
N'hésitez pas à faire parvenir vos questions au siège de l'aom.

Le comité social de la base de Défense de Brest se réunira le 23 mars 2023 afin de définir une politique sociale concernant les militaires, les civils de la défense, et leurs familles ainsi que les retraités militaires et civils et leurs familles.

Afin de faire remonter les doléances ou les interrogations, l'AOM 29N demande aux présidents de section de recueillir les questions éventuelles auprès de leurs adhérents et de les transmettre au siège de l'association.

Dominique Lamotte, membre du comité social et représentant des retraités militaires, sera votre porte-parole.

Ils ont rejoints ces derniers mois l'aom Nord-Finistère

(depuis novembre 2022)

BASECQ Bruno - BERTIN Roland - BOTHOREL Christiane - BOUTILLIERS Gérard - COUDERT Jean-Yves DEMEYER Eric - DUPOUY Christophe - FAUVEL Yvon - LAURENT Dominique - LE GOIC Patrick - LE MAOUT Gilles - LE QUERE Séverine - LEROUTIER David - MESSAGER Jean-Jacques - OLIVE Eric - CALVARIN Alexandre - PALLIER Jacques - SAIVE Adrien - SUIRE Christophe - VIOLLEAU Pascal - JUIF Claude DENNIEL André - FORNIER Vincent - HORSBERGER Loïc - BERRIET Christian - DEVOIR Alain DUCLOUET Patrick - KERDRAON Gwenael - PUIGBO Fabien



Ils nous ont quittés récemment

Toutes nos condoléances aux familles

(depuis décembre 2022)

RAOUL Henri - COLIN Alain - LAGADEC Christiane - DENIS Louis - STEPHAN François GUEZOU Jean-Yves - LE NOUY Georges - MICHEL Etienne - LE MAOUT Marcelle GUILLERM Jean - LE CORRE Jean - STUM Henry - JEFFROY Louise - ABAZIOU Martial RIOU Monique - HAMON Auguste - COPY Marie-Anne - BORGNE François - JACOB Roger TALARMIN Yvonne - DEUFFIC Jean - BERTHOU Pierre - MAUNOIR Claude GOURMELON Jean-Yves - DEGEYTER Claude

Le député finistérien Didier Le Gac nommé président du groupe d'études « amiante » à l'Assemblée

« J'ai récemment été désigné par le Bureau de l'Assemblée nationale comme président du groupe d'études « Amiante » pour ce nouveau mandat.

Dès le 7 mars prochain nous siégeront pour en définir la feuille de route et travailler sur les premières auditions »

Agir pour les victimes

Si l'interdiction de l'usage de l'amiante en France date de 1997, des milliers de français sont encore concernés par des risques d'expositions accidentelles aux poussières d'amiante, alors que d'autres supportent encore les conséquences de graves maladies respiratoires. C'est le cas, par exemple, à Brest, des ouvriers des secteurs des activités navales et portuaires ou **d'anciens marins d'Etat**.

Je suis en relation avec de nombreuses associations de victimes et, comme président de ce groupe d'études, je m'attacherai – dans une démarche transpartisane- à continuer de défendre toutes les victimes de l'amiante, des secteurs publics et privés, civils et militaires, notamment pour améliorer leurs conditions d'indemnisation.

Composé de 30 parlementaires, ce groupe d'études siègera dès le 7 mars prochain, date de la première réunion, où nous travailleront, sous mon impulsion désormais, à la rédaction d'une feuille de route pour le mandat et la désignation des premières auditions.

Les groupes d'études à l'Assemblée nationale

Les groupes d'études rassemblent des députés de tous bords pour approfondir et suivre des questions spécifiques, qu'elles soient de nature politique, économique, sociale ou internationale. Leur mission est d'assurer une veille juridique et technique sur des questions spécialisées. Pour cela, les groupes d'études organisent des auditions des membres du gouvernement et des responsables de l'administration ou encore des personnalités du secteur concerné ».

(source : didierlegac.bzh)



A noter

Réforme des retraites

Assemblée Nationale

La Commission de la Défense Nationale et des Forces Armées s'est réunie le 31 janvier 2023 pour examiner pour avis les dispositions de l'article 7 du projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale (PLFRSS) relatives **aux personnels militaires**.

Après débat, la commission a émis un avis **défavorable** à l'adoption de l'ensemble des dispositions dont elle est saisie, sans modification.

Escale du Ponant (Cercle)

Le 14 mars 2022, Denis Le Page, président de l'aom Nord-Finistère communiquait :

« Suite à de nombreuses observations et réclamations concernant le fonctionnement du cercle de la base de Défense de Brest, notamment pour les réservations de repas et la diminution des prestations, le directeur délégué nous a communiqué ces informations » :



«Les cercles que nous avons pu connaître au siècle dernier n'existent plus...

Si la présidence du conseil d'administration est assurée par l'amiral commandant la base de Défense, la gestion (les finances) est assurée par le SCA (Service du Commissariat des Armées) qui dépend directement de l'Etat-Major des Armées.

Par ailleurs, le personnel est majoritairement constitué de personnel civil de la Défense à qui on applique stricto sensu le code du travail. Comme le personnel civil de la restauration, ce personnel a été impacté par la crise sanitaire : démission, changements d'affectation, personnel non remplacé, manque de volontaires pour occuper ces postes, d'où un déficit chronique d'effectifs»

Conscient des problèmes, le directeur délégué demande que vos doléances lui soient transmises par écrit (mail ou courrier postal) afin de pouvoir les faire remonter aux autorités compétentes.

Dans un but de simplification, nous vous avons proposé de collationner les messages au siège de l'aom Nord-Finistère.

Seulement 1 message reçu depuis 12 mois !!

Beaucoup d'officiers mariniers, bretons ou d'ailleurs, se plaignent de la situation actuelle des services offerts par le cercle et s'interrogent sur le devenir de cet établissement cher à leur cœur.

Exprimez-vous et dénoncez cette situation en nous adressant votre ressentiment :

Par courriel : aom-nord-finistere@wanadoo.fr

Par enveloppe timbrée : AOM Nord-Finistère - Cercle de la Marine - BCRM BREST
13 RUE YVES COLLET - CC24 - 29240 BREST



Médaille de la Défense Nationale

Agrafe « essais nucléaires »

Pour les adhérents qui ont participé aux essais nucléaires et qui souhaitent demander la médaille de la défense nationale, l'aom29N leur propose de les aider pour constituer le dossier et le transmettre au ministère concerné.

N'hésitez pas à prendre contact avec l'aom29N.



Recherche sur le suivi médical des retraités

Suite à la participation de l'aom Nord-Finistère à une réunion de l'ADEVA (Association des Victimes de l'Amiante), **Denis Le Page** a rencontré **Olivier Crasset** qui a été très intéressé par une participation des officiers marinières à son étude.

Si vous bénéficiez d'un suivi médical post-professionnel, nous vous invitons à répondre à son appel.

Pour simplifier votre signalement, nous vous proposons de contacter le siège de l'aom29N qui centralisera les volontaires.

« Dans le cadre de l'étude Rispop29 sur le suivi post-professionnel, il apparaît que la situation de vos adhérents justifie de se pencher plus en détail sur leur suivi de santé. Si cela est possible, je souhaiterais rencontrer une dizaine d'adhérents en entretien pour discuter de leurs expositions professionnelles et du suivi médical de celles-ci.

L'appel à témoignage invite les officiers marinières à prendre contact avec moi sur une base volontaire. De cette façon, la liste complète des adhérents me restera inconnue, ce qui est préférable. Mais ce type de demande rencontre en général peu de succès si elle n'est pas soutenue par une incitation à répondre de la part de celui qui relaye le message »

Olivier Crasset - Ingénieur de recherche Rispop29 - Labers (EA 3149) - UFR Lettres et SHS - UBO
06 72 94 39 98 Page personnelle : <https://nouveau.univ-brest.fr/labers/fr/membre/olivier-crasset>

Madame, Monsieur,

Le laboratoire de sociologie de l'UBO mène actuellement une recherche sur le suivi médical des retraités qui ont été exposés à des substances cancérigènes au cours de leur carrière (voir notre site <https://rispop29.hypotheses.org/>).

En tant qu'ancien officier marinier, si vous avez réalisé des examens médicaux suite à une exposition professionnelle (par exemple à l'amiante), vous êtes concerné par cette étude.

Nous souhaiterions vous rencontrer pour discuter de votre suivi de santé, qu'il soit régulier ou occasionnel, ou même qu'il ait été interrompu. Toutes les situations sont importantes à nos yeux car c'est surtout votre expérience qui nous intéresse.

Si vous acceptez de nous rencontrer pour une interview, contactez-nous : olivier.crasset@univ-brest.fr
ou **06 72 94 39 98**.

Les entretiens sont confidentiels et anonymes. Ils durent environ 45 minutes et se déroulent dans le lieu de votre choix.

La participation des bénéficiaires est essentielle à cette étude. Pour améliorer la prise en charge et lutter contre le cancer, nous avons besoin de vous.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous voudrez bien accorder à notre demande et vous prions d'agréer nos sincères salutations.

Olivier CRASSET Ingénieur de recherche, Labers (EA 3149)
et

Jorge MUÑOZ maître de conférences HDR, Labers (EA3149)



Olivier CRASSET



Jorge MUÑOZ

Saint Pol de Léon

Les associations patriotiques de Saint-Pol-de-Léon disposent désormais d'un espace commun mis à leur disposition par la municipalité.

Composé d'une salle de réunion, d'un bureau de travail et de sanitaires, le lieu baptisé tout simplement « salle des associations patriotiques » est affecté aux réunions de bureaux et de conseils d'administration ainsi qu'aux permanences.

Ce local permet de mettre à disposition des documents relatifs aux souhaits et revendications diverses, comme, par exemple, **pour les Officiers Mariniers**, la question de l'amiante, des maladies induites (nucléaire) ou des pensions. Il s'étoffe aussi déjà des drapeaux tricolores, de tenues militaires et d'objets emblématiques tels que tapes de bouche, coupelles, etc...

(sur la photo au fond à droite : Yvon Priou - MP (ER) Radio - président de la section, à sa droite: Olivier Féron - PM (ER) Mecaé, à sa gauche: Louis Le Lann - MP (ER) Infsm- Adhérents)



Ploudalmezeau et Portsall

Le 10 janvier dernier, un goûter a été organisé à la maison de retraite de Ploudalmézeau dans le cadre d'une visite des représentants des sections de Ploudalmézeau et Portsall à leurs adhérents.

A cette occasion un cadeau a été remis aux sept adhérents y résidant



Guilers/Bohars : portrait d'un vice-président méritant

Janvier 2009, **Dominique Béquart** adhère à la section de Guilers.

En 2010, il en devient vice-président.

Le bureau était alors composé comme suit :

Président : Pascal Mariolle;

Vices-présidents : Dominique Béquart (Guilers) et Alain Mordant (Bohars)

Trésorier : Gilles Brénugat;

Secrétaire : Gérard Floury; etc...

Durant plus de 12 ans à la vice présidence de la section, Dominique Béquart s'est investi pleinement en tant que bénévole avec détermination et fierté au service des adhérents.



Lors de l'assemblée générale du 22 janvier, il a annoncé passer le flambeau.

A la demande des membres du bureau et avec son accord, il restera **Vice Président d'honneur**
Bravo et Merci Dominique !

Assemblées générales des sections

Les assemblées générales dans les sections du Nord-Finistère qui ont débuté au mois de novembre continuent de se dérouler dans tout le secteur.

Des sections annoncent une stabilité des effectifs, d'autres une légère augmentation et certaines perdent trop d'adhérents.

Nous constatons que quelques présidents ne présagent rien de bon quant à l'avenir de leur section. Certains ont pu devancer les choses en effectuant un virage sans douleur par une fusion avec la section voisine après réflexions et dialogue, pendant que d'autres s'accrochent toujours à l'identité de leur clocher.

La décision de fusionner en conservant un président délégué ainsi que le drapeau paraît une bonne solution pour éviter à une section de s'éteindre définitivement.

Cela reste le moyen de plus adapté pour conserver, voire améliorer, les relations entre les adhérents qui ont en commun la volonté de rester fidèles aux officiers mariniers de l'aom du Nord-Finistère.

Pour maintenir cet esprit de cohésion, nous encourageons toutes les sections à organiser des activités relationnelles et/ou en conserver le rythme.

Brest

L'assemblée générale de la section de Brest qui compte plus de 400 adhérents s'est tenue le 8 janvier au cercle de la Marine.

Le président **Joseph Krapez** a présenté le bilan des activités de l'année écoulée ainsi que divers textes concernant les anciens officiers mariniers et leurs veuves.

Quitus a été donné au trésorier **Jacques Redon**.

Le bureau s'est renforcé avec l'arrivée de **Georges Mary Fosserz** tandis qu' **Yves Jayet-Gendrot** a été réélu. **Denis Le Page** remplace ce dernier dans les fonctions de président-adjoint de la section de Brest

Le président a conclu en regrettant à nouveau l'absence d'un porte-drapeau depuis 3 ans.



L Hopital-Camfrout

Lors de l'assemblée générale de la section de L'Hôpital-Camfrout du 29 janvier, le président **Alain Wichorski** a annoncé un effectif de 57 adhérents et a évoqué les chèques vacances, le problème du cercle Escale du Ponant qui manque de personnel et maintenant Espace Oasis. Il a également encouragé les adhérents à déposer leur dossier « anxiété amiante ».

Pour terminer, il a annoncé un pique-nique des associations patriotiques de l'Hôpital-Camfrout en juin prochain. L'assistance a ensuite salué l'investissement de **Georges Nédélec** au poste de secrétaire qu'il a occupé durant vingt ans et qui passe le relais à **Gérard Wallas**.

Par ailleurs, la trésorerie est tenue par **Christine Wallas** et la fonction de porte-drapeau est confiée à **Hervé Rambert**.



Guilers/Bohars

L'assemblée générale de la section de Guilers s'est tenue le 22 janvier sous la présidence d'**Hervé Corduan** et en présence de **Denis Le Page**, Président de l'aom Nord-Finistère.

La section compte 133 adhérents et le bureau s'est renforcé et rajeuni avec la venue de **Sandrine Martin, Christian Le Loire** à la vice-présidence, **Yann Guittard** à la fonction de porte-drapeau suppléant de **Serge Morvan**.



Dominique Béquart et Pascal Mariolle ont été nommés vices-présidents d'honneur.

Annnonce a été faite du traditionnel repas très suivi programmé le 11 juin.

Sur la photo du «Télégramme»: de gauche à droite, Denis Le Page (président de l'association du Nord-Finistère), Hervé Corduan (président de la section de Guilers Bohars), Françoise Baudouin (trésorière), Thierry Colas (adjoint au maire) et Bruno Dutertre (conseiller municipal délégué aux affaires militaires et aux anciens combattants de Bohars).

Prochaine activité en prévision

	<p>Méga Paëlla</p> <p>RENDEZ-VOUS À ROZ-YALAN LE DIMANCHE 11 JUIN 12H00 / 12H30</p>	<p>Inscription et règlement Rdv à l'Agora le dimanche xx mai de 10h00 à 12h00</p> <p>ou auprès de : Françoise Baudouin : 06.13.69.32.47 Hervé Corduan : 06.62.42.31.37 Serge Morvan : 06.73.44.90.52</p>
	<p>REPAS : xx.00€</p> <p>Apéro : Punch / Vin / Jus de fruit / Amuses bouche Paëlla - Farandole de salade Salade mesclun améliorée - Coupe fraicheur Eau / Vin rouge / Rosé / Café</p> <p>N'hésitez pas à venir partager ce moment de convivialité avec nous... Ouvert à Toutes et à Tous</p>	

Châteaulin

L'assemblée générale de la section de Châteaulin s'est déroulée le 18 février sous la présidence de **Jean-Jacques Hascoet**, et en présence de **Denis Le Page**, président de l'aom du Nord-Finistère.

Jean-Jacques Hascoet a fait le point sur les effectifs :

« La section se compose de 59 adhérents répartis sur 20 communes dont 16 locales. A noter une baisse sensible du nombre d'adhérents et une moyenne d'âge en hausse. Les jeunes officiers marinières ne trouvent pas encore leur place, dû en partie au grand écart de générations.

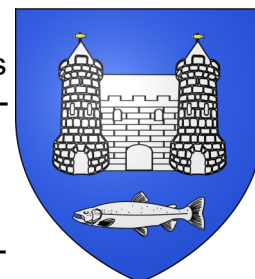
Il n'empêche, nos adhérents recherchent la convivialité et aiment se retrouver autour du repas qui clos ce rendez-vous annuel très important ».

Il a rappelé le rôle et les actions menées par l'aom Nord-Finistère et la FNOM.

Il a ensuite précisé les activités de la section au cours de l'année 2022 :

- représentation par son drapeau et une délégation aux manifestations patriotiques dans les diverses communes auxquelles elle a été conviée;
- présence aux obsèques de ses adhérents
- assemblée statutaire des présidents de l'aom29N à Lesneven le 19 novembre.

Rapport financier : la cotisation annuelle reste inchangée, la trésorerie est saine.



ST RENAN

L'assemblée générale de la section de Saint Renan s'est tenue le 22 janvier.

Le président **Michel Fumaz** a dressé le rapport moral en rappelant les activités de 2022 et le programme pour 2023.

« En 2022, la section a pu reprendre ses habituelles activités d'avant la pandémie et progresse, en termes d'effectifs, avec 117 adhérents »

Le président a donné rendez-vous pour les prochains repas de cohésion prévus en mai et octobre 2023.

Une excursion est également envisagée en région Bretagne (modalités à définir).

Les adhérents seront présents aux prochaines cérémonies patriotiques organisées par la municipalité. Cette assemblée générale a également été l'occasion de faire reconnaître un nouveau porte-drapeau suppléant en la personne du major ^(ER) **Pierre Albert**.



Sur la photo du Télégramme : De gauche à droite, Mickaël Gillmann (trésorier), Michel Fumaz (président), Jean-Louis Sebille (AOM29N), Françoise Haoulati-Kérébel (adjointe au maire) et Serge Le Goff (secrétaire).

Baie de Morlaix

La nouvelle section Baie de Morlaix, issue de la fusion des sections « Lanmeur » et « Locquéolé » a tenu sa première assemblée générale le 5 février sous la présidence de **Jean-Luc Chantrel**.

Elle compte dorénavant 100 adhérents.

Quitus a été donné au trésorier **Christian Fautrel**, qui a décidé de passer la main.

A ce jour la section Baie de Morlaix issue de la fusion des sections locales, ces vingt dernières années, est l'héritière de quatre drapeaux.

Plusieurs volontaires sont recherchés afin que la section soit représentée aux cérémonies patriotiques de son secteur.

Félicitations à **Jean Postic** qui s'est porté candidat comme porte-drapeau pour le secteur de Morlaix.

Le congrès de la FNOM à Lorient du 17 septembre 2022 et la conférence des présidents de l'AOM29N ont été évoqués. Ce qui a permis de rappeler les actions en cours : amiante, essais nucléaires...

Jean-Paul Le Roux a réexpliqué l'importance des actions menées par l'AOM29N.

Les adhérents présents qui n'ont pas ou ne pratiquent pas internet ont fait part de leur intérêt aux exemplaires du journal des officiers marins du Nord-Finistère (anciennement BIA).

« Il va nous falloir trouver le moyen le plus efficace pour faire parvenir ce document aux personnes intéressées ».

A l'issue, un repas a ravi les papilles des participants pour clore cette journée.



Plouneour-Brignogan

L'assemblée générale de la section de Plouneour-Brignogan s'est tenue le 4 février sous la présidence de **Jacques Abiven**.

Dans son discours, le président a annoncé que la cotisation annuelle restait inchangée et regrettait en même temps qu'une trop grande partie de cette cotisation était reversée à la fédération.

Le restant et la subvention de la mairie permettent néanmoins à la section de survivre.

Le président se réjouit d'avoir bataillé et mené à bien un dossier amiante, en 2022. Le bureau a été modifié pour mettre en place une co-présidence assurée par **Jean-Louis Brunet**.



Landeda

L'assemblée générale de la section de Landéda qui compte 45 adhérents s'est tenue le 22 janvier sous la présidence d'**André Hamon**. Il a énuméré les événements 2022 auxquels a participé la section, entre autres la conférence des présidents de section de l'aom29N, la journée de l'environnement de la commune en juin, les cérémonies patriotiques.

Début février, une réunion de bureau fixera la date et le restaurant pour un repas. Des sorties amicales dans les environs seront aussi proposées.



Sur la photo du « Télégramme » : De gauche à droite, avec les porte-drapeaux : Laurent Le Goff, adjoint au maire ; Philippe Roué, président de l'UNC de Landéda ; Michel Reynaud, secrétaire et André Hamon, président des officiers marins de Landéda.

Plouguin

L'assemblée générale de la section de Plouguin qui compte 22 adhérents s'est déroulée le 11 février sous la présidence de **Philippe Fernandez**. Il a dressé le rapport moral et a abordé la protection sociale et les maladies professionnelles liées à l'amiante « tous les marins qui ont travaillé sur les bateaux peuvent faire un dossier anxiété amiante ».

Il a également vivement remercié le porte-drapeau **Patrick Follézou** qui quitte sa fonction et remplacé par **Charles Amara** et **Claude Bouillevaux**.

La situation financière étant équilibrée, quitus a été donné au trésorier. Le montant des cotisations reste inchangé pour 2023 malgré l'inflation. Une partie du programme pour l'année à venir a été annoncée et un appel à volontaire a été lancé pour prendre la fonction de trésorier actuellement cumulée par le président.



Lannilis

L'assemblée générale de la section de Lannilis qui compte 51 adhérents s'est tenue le 21 janvier sous la présidence d'**Isabelle Taloc**.

Dominique Lamotte, président-adjoint de l'AOM du Nord-Finistère a présenté la procédure à suivre pour bénéficier du dispositif d'indemnisation à l'amiante en cas de maladie, et les différentes aides apportées par l'action sociale des Armées. Isabelle Taloc a remercié tout particulièrement **Pierre Le Jan**, nouveau porte-drapeau, pour ses premières prestations dans sa fonction.



Plouvorn

L'assemblée générale de la section de Plouvorn s'est déroulée le 5 février.

Son président **Philippe Bras** a exposé le bilan des activités pour l'année 2022, à savoir la participation à différentes cérémonies patriotiques, avant de dresser un compte rendu de la conférence des présidents des sections du Nord-Finistère de novembre 2022.

L'ordre du jour a mis en évidence les craintes des adhérents sur des sujets comme l'inflation, le coût de la vie, les droits sociaux sans cesse dégradés, la non revalorisation des retraites...

Suite à la disparition de la Fnaca et de l'UNC de Plouvorn, le président a indiqué que la section des officiers mariniers de Plouvorn restait l'unique association patriotique de la commune et propose un projet de rassemblement sous l'égide d'une association unique de tous les sympathisants et forces vives de la commune ayant servi ou toujours en activité ».



Le Folgoët

L'assemblée générale de la section du Folgoët présidée par **Jean Herrou** s'est déroulée le 4 février.

Le président a abordé les sujets préoccupants du moment, tels que le pouvoir d'achat des retraités militaires et la pension de réversion aux veuves.

Jean-Pierre Calassou, chargé des maladies professionnelles au sein de l'AOM29N, a présenté les dossiers « anxiété amiante ».

Trois nouvelles adhésions portent l'effectif de la section à 76 adhérents.

Les activités pour 2023 ont été abordées : Participation aux manifestations patriotiques, une journée des adhérents est programmée début juin, une sortie à la journée avec le club du Lys en septembre puis la conférence des présidents de section du Nord-Finistère à Saint-Renan en octobre. Enfin, les membres du bureau ont été reconduits à l'unanimité.



Kernic

La section Kernic des officiers-mariniers a tenu son assemblée générale le 4 février 2023 sous la présidence de **Denis Person** et en présence d'adhérents des communes de Lanhouarneau, Plouescat, Plounévez-Lochrist, Saint-Vougay et Cléder, ainsi que les maires ou leurs représentants des cinq communes.

Christine Schnell, secrétaire, a exposé le rapport d'activité. La section a organisé deux concours de pétanque, une sortie annuelle et assuré une présence à toutes les cérémonies patriotiques des cinq communes.

Quitus a été donné au trésorier **Gérard Marc**.

Pour 2023, des activités sont envisagées : en mai, sortie annuelle de cohésion à Odé Vras (camping), en août, concours de pétanque au complexe sportif de Plounévez-Lochrist et en octobre, concours de pétanque à Plounévez-Lochrist ou à Plouescat.

Le quart sortant, composé de **Jacky Bordenave** et de **Christine Schnell** a été réélu à l'unanimité et **Claude Guyard** est entré au conseil d'administration. Le maire de Plounévez-Lochrist, qui parlait au nom de tous les maires invités, a félicité la section pour sa gestion et pour sa présence aux cérémonies patriotiques tout en soulignant le très important devoir de mémoire.



Bourg Blanc

L'assemblée générale de la section de Bourg-Blanc qui compte 30 adhérents s'est tenue le 15 janvier sous la présidence de **Dominique Lijour** qui a rappelé les procédures à suivre pour les dossiers des maladies dues à l'amiante.

Il a également abordé les relations avec les sections voisines qui, pour certaines, ont fusionné. Les adhérents s'interrogent aussi sur les modalités de la participation de la section à des cérémonies à l'extérieur de la commune.

Une majorité d'adhérents s'est prononcée pour une réception dématérialisée (par courriel) du journal des officiers mariniers du Nord-Finistère.

Les élections ont reconduit le tiers sortant. Le bureau se compose désormais de : président, Dominique Lijour ; vice-président, Daniel Hélène ; trésorier, Patrick Desfeuille ; secrétaire, Olivier Michel ; porte-drapeaux, Roger Balcon, Olivier Michel et Daniel Hélène.



Porspoder

La section de Porspoder a tenu son assemblée générale le 18 février au Phare, à Porspoder. L'activité de la section se résume à la participation aux cérémonies mémorielles.

L'effectif de la section comptant 29 adhérents, « nous réfléchissons au regroupement avec une section voisine », indique **Catherine Nicolas**, présidente.

(Sur la photo du Télégramme : 1er à gauche, Louis Lescop, secrétaire, et troisième à partir de la gauche, Catherine Nicolas, présidente, trésorière et porte-drapeau).



Kerlouan

L'assemblée générale de la section de Kerlouan s'est déroulée le 22 janvier sous la présidence de **Bernard Jambou** et en présence des élus locaux. Le président a annoncé un effectif stable de 83 adhérents puis a abordé plusieurs sujets comme la pension militaire d'invalidité (PMI), la protection sociale et les maladies professionnelles liées à l'amiante. Il a encouragé tous les adhérents qui ont travaillé sur les bateaux à déposer un dossier anxiété amiante.

Il a ensuite évoqué le fait marquant de 2022 avec la cérémonie hommage aux marins de l'«**Athabaskan**» en présence de la ministre conseillère aux affaires politiques et culturelles à l'ambassade du Canada, à Paris, **Joya Donnelly**.

« Elle souhaite revenir ici en avril », a-t-il informé.

Un repas commun avec les membres de l'UNC regroupant 62 participants a suivi cette assemblée. « C'est une manière de se retrouver tous, on fait d'ailleurs toutes les manifestations patriotiques ensemble ».



Ploudalmezeau

La section de Ploudalmezeau a tenu son assemblée générale le 21 décembre sous la coprésidence de **Michel Eozéno** et de **Thierry Gauthier**, en présence de Mme Marguerite Lamour, maire, et du conseiller municipal correspondant défense, **Paul Wallner**.

Les effectifs de la section sont stables avec 90 adhérents. Un tour d'horizon des activités de l'année a été développé par **Philippe Berthon**, secrétaire de l'association. Les problèmes qui se posent aux

retraités militaires, comme le pouvoir d'achat et les maladies professionnelles, ont été abordés lors de la séance. La journée s'est poursuivie par un repas partagé par une quarantaine de convives.



(sur la photo du « Télégramme » : de g à dr : Mme Lamour, Philippe Berthon, Michel Eozéno, Vincent Barra tout à droite).

Loperhet

L'assemblée générale de la section de Loperhet, présidée par **René Mazéas**, s'est tenue le 19 février.

C'était l'occasion de noter une avancée significative dans les traitements des dossiers liés aux maladies causées par l'amiante.

Le président a également annoncé un effectif de 32 adhérents « Nous invitons les jeunes retraités à nous rejoindre, l'occasion pour eux de rester en relation avec les camarades officiers marinières et de se tenir informer sur les diverses causes défendues par l'association du Nord-Finistère. **René Mazéas** conserve la présidence et **Daniel Colson** la trésorerie.



Ouessant

L'assemblée générale de la section Ouessant s'est tenue le 4 février sous la présidence de **Raymond Le Gall** et en présence du Maire **Denis Palluel**.

Le bilan de l'année écoulée comportait la présence aux cérémonies patriotiques et trois journées conviviales avec repas dont la sortie campagne du 24 juin dans les jardins de **Pascal Martin**, adhérent de la section, avec vue imprenable sur la baie de Lampaul.

Quitus a été donné au trésorier. Les membres sortants du bureau ont tous été réélus.



Saint Thégonnec

L'assemblée générale de la section s'est déroulée le 12 février en présence de **Solange Creignou**, maire, et de **Gaëlle Zaneguy**, conseillère départementale.

La réunion était présidée par **Martial Quiviger** qui a annoncé des effectifs stables avec 31 adhérents. Il a également fait état des activités 2022, notamment les cérémonies patriotiques avec le drapeau au congrès national à Lorient et la réunion des présidents des sections du Nord-Finistère à Landerneau.

Roger Rolland, représentant de l'AOM du Nord-Finistère, a exposé les avancées obtenues sur les maladies professionnelles (amiante et maladies radio-induites). Le vice-président **Francis Helfenstein** a ravivé la mémoire de nombreux officiers mariniers en évoquant la fin de l'ex-porte avion Foch sur lequel plusieurs d'entre eux ont navigué.

Quitus a été donné au trésorier **Edouard Lammer**. En fin de réunion, le tiers sortant a été reconduit.



Saint Pabu

L'assemblée générale de la section de Saint Pabu qui compte 40 adhérent s'est tenue le 15 janvier.

Le président **Pierre Lacot** a détaillé les principales actions menées par l'association du Nord-Finistère, en particulier celle sur les dossiers liés aux maladies professionnelles (exposition à l'amiante durant la carrière, préjudice d'anxiété). Il a mis en exergue « l'inégalité juridique de traitement des civils et militaires, la baisse du pouvoir d'achat des retraités, malgré une revalorisation récente des pensions ».





Samedi 28 janvier, à l'occasion de la première édition des journées nationales des Préparations Militaires Marine, le lieutenant de vaisseau ® **Arnaud Cueff**, chef du centre PMM de Morlaix « Dupleix » a accueilli le capitaine de frégate **Loïc Ménard**, commandant du bâtiment Somme, basé à Brest. L'association des officiers mariniers du Nord-Finistère était représentée par **Roger Rolland**, **Patrick Brassat**, accompagnés d'**Yvon Priou**, président de la section de St Pol de Léon ainsi que plusieurs adhérents.

Le capitaine de frégate Ménard a lu le message du chef d'État-major de la Marine adressé aux cadres réservistes pour les remercier « de se dépenser sans compter pour faire souffler l'air du large sur tout le territoire » et aux stagiaires pour souligner leur engagement à mettre une partie de leur liberté au service de la nation « Vous participez à la construction de la cohésion nationale ».

Le lieutenant de vaisseau ® Arnaud Cueff a ensuite rendu hommage à **Brigitte Herviou**, maître principal ® Transmetteur, instructeur au sein du dispositif PMM, qui quitte ses fonctions, atteinte par la limite d'âge dans la Réserve.



De g à dr : Le capitaine de frégate Loïc Ménard, commandant du Somme, Arnaud Cueff, chef du centre PMM de Morlaix et Brigitte Herviou, maître principal instructeur. (photo PMM Morlaix)



Les représentants de l'aom Nord-Finistère
De g à dr : Yvon Priou MP Radio (er)
Patrick Brassat MT Secre (er)
Roger Rolland MP Mecae (er) (photo PMM Morlaix)

Retraites : quel sera votre taux de CSG en 2023 ?

La contribution sociale généralisée (CSG), la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) et la contribution de solidarité pour l'autonomie (Casa) s'appliquent aux pensions de retraite.

Le taux de la CSG prélevé sur les pensions est fixé en fonction du revenu fiscal de référence (mentionné sur la première page de la feuille d'imposition), croisé avec le nombre de parts du foyer. . Il est actualisé chaque année pour tenir compte de l'évolution des prix hors tabac constatée pour l'année n-2. Le barème applicable en 2023 est augmenté de 1,6 % conformément à l'évolution des prix à la consommation, hors tabac, constatée en 2021

Quotient familial	Revenu fiscal de référence			
	Taux zéro	Taux réduit	Taux médian	Taux normal
1 part	< à 11 614 €	De 11 614 € à 15 183 €	De 15 183 € à 23 564 €	> à 23 564 €
1,5 part	< à 14 715 €	De 14 715 € à 19 237 €	De 19 237 € à 29 854 €	> à 29 854 €
2 parts	< à 17 816 €	De 17 816 € à 23 291 €	De 23 291 € à 36 144 €	> à 36 144 €
2,5 parts	< à 20 917 €	De 20 917 € à 27 345 €	De 27 345 € à 42 434 €	> à 42 434 €
3 parts	< à 24 018 €	De 24 018 € à 31 399 €	De 31 399 à 48 724 €	> à 48 724 €
Quart de part suppl.	1 551 €	1 551 €	2 027 €	3 145 €
Demi-part suppl.	3 101 €	3 101 €	4 054 €	6 290 €

À noter : Vous pourrez constater une évolution à la hausse ou à la baisse du montant de votre pension complémentaire Agirc-Arrco au mois de mars 2023. Ce changement s'explique par la prise en compte du nouveau taux de CSG.

Vous pouvez simuler votre taux de CSG en 2023 sur le site de la Cnav.

À savoir : La loi de financement de la sécurité sociale pour 2019 a instauré une mesure d'atténuation du passage d'un taux d'assujettissement inférieur ou égal à 3,8 % à un taux supérieur (6,6 % ou 8,3 %). Vous ne serez assujetti à un taux supérieur à 3,8 % que si vos revenus dépassent deux années de suite le plafond d'assujettissement au taux réduit. Cette condition est applicable également à la CASA et à la cotisation d'assurance maladie sur les retraites complémentaires.

Taux des prélèvements sociaux sur les pensions de retraite

	Taux zéro	Taux réduit	Taux médian	Taux normal
Taux de la CSG	Exonération	3,8 %	6,6 %	8,3 %
Taux de la CRDS	Exonération	0,5 %	0,5 %	0,5 %
Taux de la CASA	Exonération	Exonération	0,3 %	0,3 %
Contribution globale	Exonération	4,3 %	7,4 %	9,1 %

Mise en vente de maisons ou d'immeubles classés F ou G

Initialement prévu à partir du 1^{er} septembre 2022, l'entrée en vigueur de l'audit énergétique obligatoire a été reportée au 1^{er} avril 2023 selon un décret et un arrêté publiés au *Journal officiel* le 11 août 2022. Un audit énergétique devra être réalisé préalablement à la mise en vente de maisons ou d'immeubles classés F ou G au diagnostic de performance énergétique. Ce document proposera les travaux à réaliser pour améliorer le classement de l'habitation, en une seule fois ou par étapes. Ces travaux ne sont pas obligatoires pour conclure la vente, mais l'acquéreur sera informé de leur nature.

Permis de conduire international : Vous envisagez un voyage à l'étranger et vous pensez avoir besoin d'un permis international ? Avant d'en faire la demande vérifiez bien si le pays où vous allez l'exige ou si vous pouvez simplement conduire avec votre permis de conduire français. En effet, si vous voyagez dans l'espace économique européen, au Royaume-Uni ou en Suisse, votre permis français suffira. Pour en être sûr consultez le récapitulatif des règles par pays sur le site de la Sécurité Routière.

Circuler à Morlaix : Depuis le 1^{er} septembre 2022, Morlaix Communauté engage l'accès gratuit à l'ensemble des lignes de son réseau Linéotim, pour tous, tout le temps. (et même par tous les temps...)

Prêt Travaux. A destination des actifs et retraités de la communauté des Armées, ce prêt vous aidera à réaliser des travaux dans votre résidence immobilière principale ou secondaire. Il est plafonné à 13 000€ par ressortissant. Plus d'infos et simulations sur le **e-socialdesarmees.fr** .

Démarchage téléphonique : À partir du 1^{er} mars 2023, le démarchage commercial par téléphone sera interdit le week-end et les jours fériés.

Par ailleurs, les horaires autorisés en semaine seront encadrés : pas avant 10h le matin, pas après 20h le soir.

Le démarchage commercial téléphonique des consommateurs est autorisé du lundi au vendredi, de 10h à 13h et de 14h à 20h. Il est, en revanche, interdit le samedi, le dimanche et les jours fériés.

L'encadrement horaire concernera à la fois les personnes non inscrites sur la liste Bloctel (liste proposant l'inscription gratuite de son numéro pour s'opposer au démarchage) et celles inscrites mais qui sont sollicitées dans le cadre d'un contrat en cours. La restriction horaire ne s'appliquera pas aux consommateurs ayant donné leur «consentement exprès et préalable pour être appelé», le professionnel devra pouvoir en justifier.

Par ailleurs, un consommateur ne pourra être appelé plus de 4 fois par mois par le même professionnel ou par une personne agissant pour son compte.

Enfin, si un consommateur refuse le démarchage lors du premier appel, le professionnel a l'obligation de s'abstenir de le contacter durant une période d'au moins 60 jours (2 mois) à compter du refus.

À noter : La violation de ces règles entraînera une amende administrative d'un montant de 75.000€ pour une personne physique, et de 375.000€ pour une personne morale.

Pompe à chaleur : À partir du mois de mars 2023, l'aide à l'installation d'une pompe à chaleur passe à 5000€, quel que soit le niveau de revenu. Destinée à inciter les Français à recourir **à la géothermie**, cette mesure intervient dans le cadre du plan d'accélération des énergies renouvelables présenté par le ministère de la Transition énergétique le 2 février.

Linky : les réfractaires sanctionnés

Tous les propriétaires ayant refusé l'installation du compteur connecté et n'ayant pas transmis un relevé de consommation sont désormais contraints de payer une indemnité, et ce, quel que soit leur fournisseur d'énergie.

Chauffage au bois : Pour faire face à la hausse des granulés et du bois de chauffage, une aide exceptionnelle peut être accordée. Elle ne se cumule pas avec le chèque Fioul. Les foyers qui se chauffent avec des granulés de bois auront le droit à 200€ pour les plus modestes et 100€ pour les foyers ayant des revenus un peu plus élevés. Les ménages qui utilisent des bûches auront droit à 100€ pour les plus modestes et 50€ pour ceux qui ont de revenus un peu plus élevés. Ce chèque doit être demandé jusqu'au 30 avril 2023 sur le portail dédié chequeboisfioul.asp-puplic.fr. Vous devrez fournir une facture attestant un achat de bois ou du pellets.

Tous les ménages devront pouvoir trier leurs déchets alimentaires à partir du 1er janvier 2024

Tous les ménages devront disposer d'une solution leur permettant de trier leurs déchets biodégradables à partir du 1^{er} janvier 2024. Les collectivités territoriales chargées de la mise en œuvre de cette disposition devront leur proposer des moyens de tri à la source, conjoints ou complémentaires, comme des bacs séparés pour une collecte spécifique, compostage individuel ou collectif...

Vaccination contre la grippe saisonnière : La circulation des virus grippaux étant encore active, la campagne de vaccination est prolongée jusqu'au 31 mars 2023.

Livret d'Épargne Populaire : Bien que ce livret bénéficie d'un taux d'intérêt élevé, parmi les quelque 18 millions de contribuables éligibles, moins de la moitié en possèdent un. À partir du 1^{er} février 2023 son taux est de 6,1%. Il est exonéré d'impôt et ses fonds sont disponibles à tout moment. Le montant maximum des fonds déposés est de 7 700 €. Pour ouvrir un LEP votre revenu ne doit pas dépasser un certain seuil. Renseignez-vous auprès de votre banquier.

France Service Public :

Besoin d'aide près de chez vous ? Une maison France Services est, en France, une structure qui combine accueil physique et accompagnement numérique et regroupe en un même lieu plusieurs services.

Les agents France Services vous accueillent et vous accompagnent dans vos démarches administratives du quotidien, gratuitement, pour vos problèmes de droit, de famille, logement, retraite, santé, accompagnement au numérique, impôts, CAF, CPAM....

Vous trouverez ce service près de chez vous : Ouessant, Chateaulin, Brest pontanézen, kérédern, Lesneven, Carhaix, Landivisiau, Châteauneuf du Faou, Saint Pol de Léon, Saint Thegonnec, Plouarzel, Morlaix, Crozon, Lanmeur, Plouigneau, Plabennec, Huelgoat, Carantec, Daoulas, Brest les quatre moulins. Renseignez-vous auprès de votre mairie.

Plafonnement de la hausse des loyers

Pour limiter l'impact de l'inflation sur le budget des ménages, la loi du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat prévoit certaines mesures pour freiner les hausses de loyer. Un « bouclier loyer » destiné à plafonner la hausse des loyers à 3,5 % maximum est mis en place pendant un an, jusqu'au 30 juin 2023. Les aides au logement (APL, ALF et ALS) sont revalorisées de 3,5 % avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2022.

Livret A : Au 1er Février le rendement du livret A est porté de 2% à 3%.
À noter que le livret d'épargne populaire (LEP), accessible sous conditions de ressources, grimpe encore , de 4,6% à 6,1%, à cette même date

Baisse de la durée d'indemnisation des chômeurs : les nouveaux inscrits à Pôle Emploi dont la fin de contrat est à compter du 1er février verront leur durée d'indemnisation chômage réduite de 25%. Certains publics seront toutefois épargnés : les intermittents du spectacle, les bénéficiaires d'un contrat de sécurisation professionnelle, les marins pêcheurs, les dockers, les expatriés et les demandeurs d'emploi d'outre-mer.

Hausse des tarifs réglementés de l'électricité : Les factures d'énergie vont bondir. Une flambée qui aurait pourtant dû être plus corsée. Le bouclier tarifaire mis en place par l'exécutif a heureusement été prolongé jusqu'en juin 2023 pour adoucir la facture. Les tarifs du gaz ont eux augmentés de 15% depuis le 1er Janvier.

Hausse des prix de péages : Les tarifs des péages augmentent de près de 4,75%. Selon la promesse de Vinci autoroutes le tarif des trajets de moins de 30 kms seront bloqués.

Nouveaux tarifs des taxis et VTC : Pour la première fois les chauffeurs de VTC bénéficient d'un revenu minimum par course. Le prix de la plus petite course reviendra à 10,20€ pour le passager .Pour les taxis le prix maximum du km passé de 1,12 à 1,21 €. Le prix horaire augmente de 1,50€.

Frais de remboursement d'un billet de train : Pour être remboursé sans frais ou pour échanger gratuitement un billet du TGV il faudra agir au plus tard 6 jours avant le départ, contre 3 jours aujourd'hui. Passé ce délai les frais passeront de 15 à 19 €.

Revalorisation des plafonds de MaPrimeRénov' : Le gouvernement a annoncé un relèvement des plafonds de certains travaux finançables avec le dispositif MaPrimeRénov'. Le dossier de demande de cette prime est souvent très compliqué pour tout à chacun. Une assistance administrative mandatée par l'ANAH qui monte et suit vos dossiers est possible
comme par exemple sonia.marchand@smaap.fr

Nouvelle obligation de déclaration pour les propriétaires d'un bien immobilier en 2023

Tous les propriétaires sont soumis à une nouvelle obligation déclarative en 2023. À partir du 1^{er} janvier et **jusqu'au 30 juin 2023 inclus**, tous les propriétaires de biens immobiliers à usage d'habitation, particuliers et entreprises, doivent déclarer l'occupation de leurs logements sur l'espace « Gérer mes biens immobiliers » du site impots.gouv.fr.

Prolongation de l'indemnité carburant de 100 euros. Pour prendre le relais de la remise à la pompe, une indemnité carburant d'un montant de 100 € est versée aux travailleurs les plus modestes. Il faut en faire la demande sur un formulaire mis en ligne sur le site [impôts.gouvernement.fr](https://impots.gouvernement.fr) jusqu'à la **fin mars 2023**.

La Marine Nationale et la guerre en Ukraine

Depuis près d'un an et le début du conflit, la Marine nationale participe au renforcement de la posture dissuasive et défensive de l'Otan.

D'ici quelques semaines, le porte-avions «*Charles de Gaulle*» sera de retour dans la rade de Toulon, après être parti le 15 novembre dernier. Alors que sa mission, Antares, l'a conduit jusqu'en océan Indien, son déploiement a surtout été marqué par une présence remarquée en Méditerranée centrale et orientale.

"Les avions du groupe aéronaval ont effectué des missions au-dessus de la Roumanie.

L'espace aérien de l'Otan a été bien surveillé", explique **Jean-Louis Lozier**, conseiller au Centre des études de l'Institut français des relations internationales (Ifri).

"Le Charles de Gaulle est un outil de combat qui permet d'acquérir la supériorité navale.

Dès lors où on revient dans une époque dans laquelle il peut y avoir une contestation des espaces maritimes, il est important de disposer de ce type de moyens."

Au-delà de son navire amiral, la Marine participe depuis près d'un an à la posture dissuasive et défensive de l'Otan sur le flanc est de l'Europe et dans ses approches maritimes.

La France, en tant que pays membre, était par ailleurs Nation cadre de la *Nato Response Force 22*, force de réaction de l'Otan. Ainsi, dès les premiers jours de l'attaque russe contre l'Ukraine, les armées françaises ont alors déployé des capacités interarmées sur plusieurs endroits du continent.

Concernant la Marine, cela s'exerce sur deux zones principales. *"En mer Baltique ou en Méditerranée orientale. Dans ces espaces, elle effectue beaucoup de contrôle. En opérant ainsi, elle exerce une capacité de présence d'intervention et de recueil de renseignements. Aussi elle marque les unités russes. Cela permet de les écouter"*, détaille **Patrick Chevallereau**, ancien commandement stratégique de l'Otan à Norfolk (USA) et actuellement chercheur associé à l'Institut de relations internationales et stratégiques (Iris).

Il précise: *"C'est très important de montrer à un adversaire que nous sommes présents et prêts à réagir."*

En d'autres termes, si le déploiement naval de l'Otan, et donc de la France, n'existe pas, l'Alliance disposerait de très peu de préavis sur les actions de la Russie.

Si le nombre total des bâtiments de la Marine, à avoir pris part à la mission de renforcement de la posture défensive, ne nous a pas été communiqué par le ministère des Armées, l'ancien militaire note que toute la panoplie des capacités de la Marine a été utilisée: *"Il y a des bâtiments de premier rang comme les frégates multimissions (FREMM) ou encore les frégates de défense aérienne. S'y ajoutent aussi des avions de patrouille maritime comme les Atlantique 2, qui sont spécialisés dans la lutte anti-sous-marine et anti-navire. Enfin, il ne faut pas oublier nos sous-marins."*

C'est dans ce domaine précis que la Marine a également une vraie plus-value dans la défense de l'Europe et celle de l'Otan. En effet, si la force de dissuasion nucléaire française est indépendante, elle reste un outil central face à un ennemi qui dispose de cette arme. *"L'existence même de la Force océanique stratégique (FOST) participe à la défense de l'Otan. C'est un point central à rappeler!"* appuie l'expert de l'Ifri.

Et d'insister: *"Face à une agression menée contre l'Ukraine, par une superpuissance nucléaire, la possession par la France de la FOST est un élément majeur. Lorsque la FREMM Aquitaine est présente dans le port de Stockholm, ce n'est pas simplement une frégate qui fait escale. C'est un navire appartenant à une puissance nucléaire."(...).*